

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 Septembre 2024

Date de la convocation : 12 Septembre 2024

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Chalié Maurice, David Eddy, Fouinat Catherine, Landes Claudine, Lohezic Gérard, Pégourié Claude, Plenacoste Alain.

Absents excusés : Delfour Monique, Faure Bernard pouvoir à Lohézic Gérard, LafonThibaut pouvoir à Plénacoste Alain, Perié Jean-Michel.

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. P.L.U.i.-Validation du projet avant mise à l'enquête publique
2. Compétence petite enfance : modification des statuts du Grand-Figeac
3. Zone de revitalisation rurale : proposition d'exonérations de taxes foncières
4. Reprise de concessions au cimetière
5. Point falaises
6. Rapport d'expertise du bien sans maître
7. Création poste catégorie B
8. Dotation aménités rurales
9. Subventions aux associations
10. Questions diverses

Les procès verbaux des séances des 3 Juin, et 19 Juillet sont mis à l'approbation des présents : adoptés à l'unanimité.

1 / P.L.U.i.-Validation du projet avant mise à l'enquête publique

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a arrêté le projet d'élaboration du PLUi lors de sa séance du 25 juin 2024. Les communes membres sont maintenant invitées à donner leur avis sur le projet tel qu'arrêté.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'arrêt de projet du PLUi du Grand-Figeac, et après en avoir délibéré :

- décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUi ;
- demande à conserver en zone constructible les terrains du Mas de Grivois, auparavant classés en Z.C. de la carte communale et pour lesquels des projets sont en cours (un permis délivré, un à venir). De plus le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Causse Sud de Gramat a réalisé une extension de son réseau en juin 2024

vote : 9 voix pour

2 / Compétence petite enfance : modification des statuts du Grand-Figeac

Le Maire donne lecture d'un courrier du Grand-Figeac indiquant que suite à la mise en œuvre de la loi Plein emploi et de son volet «Autorité organisatrice de la petite enfance» une adaptation des statuts existants doit être opérée.

Après avoir pris connaissance des modifications votées par le conseil communautaire lors de sa séance du 25 juin 2024 le conseil municipal approuve les modifications statutaires telles que proposées.

Vote : 9 voix pour

3 / Zone de revitalisation rurale : proposition d'exonérations de taxes foncières

Le point est présenté par Alain Plenacoste suite à la commission finances du 12 septembre.

Le classement de la commune en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) permet au conseil municipal d'exonérer de taxes foncières sur les propriétés bâties certains administrés remplissant des conditions précises, selon le code général des impôts.

A. Plénacoste indique que l'avis du conseil est sollicité pour les cas suivants :

1 / article 1383 E : exonération pour une durée de quinze ans, les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'A.N.A.H. par des personnes physiques.

2 / article 1639 A bis : exonération pour les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement ; les locaux classés meublés de tourisme, les chambres d'hôtes

3 / 1 de l'article 1639 A bis : exonération, pour une durée de trois ans, à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % des logements qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés. (conditions à remplir : les logements sont achevés depuis plus de dix, le montant total des dépenses payées est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent la première année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement).

Après délibération, le conseil municipal décide d'exonérer les logements concernés par l'article 1383 E du code général des impôts et ne donne pas d'avis favorable aux autres propositions.

Vote : 9 voix pour

4/ Reprise de concessions au cimetière.

La procédure étant arrivée à son terme, le conseil municipal donne son accord pour que le maire rédige les arrêtés de reprise des concessions abandonnées. Ce sont ainsi 4 emplacements qui vont pouvoir être mis à disposition des personnes intéressées.

La question est posée d'un columbarium supplémentaire. Ce projet, ainsi que celui de l'ossuaire devenant nécessaire à présent, a été mis en suspens. Il convient de faire réaliser des devis et prévoir ces aménagements dans l'année à venir.

Il est également souligné qu'il faudra faire un courrier à Mme Estéban afin qu'elle coupe les branches d'arbres qui vont empiètent dans le cimetière.

5/ Point Falaises

Le maire donne lecture du mail de M. Benoît Pradines et du courrier recommandé de M Ayral Francis.

Ensuite, Madame Landes fait part du travail accompli depuis le dernier conseil municipal.

Avant toute chose, il a été recherché une solution solidaire au problème. La communauté de communes a été saisie car toute la Rue du Barry du Four fait partie de la voirie transférée au Grand-Figeac. En conséquence rien ne peut être entrepris sans leur accord.

Un devis réalisé par la société CTS d'un montant de 16 680 € a été fourni pour la sécurisation de la partie surplombant la voie communale au niveau de la propriété de Madame Velien (pose d'un grillage de retenue). Il a été décidé, par la communauté de communes, de faire intervenir l'enveloppe solidarité pour la moitié du montant soit environ 8000 €. Le reste de la somme sera pris sur l'enveloppe voirie de la commune.

Il s'agit d'une intervention solidaire vis-à-vis de toutes les parties et qui engage le village tout entier. En effet, l'enveloppe voirie de la commune est alimentée par la commune elle-même. La mobilisation de la somme de 8000 € sur cette enveloppe entraînera probablement du retard dans les travaux prévus sur certains chemins et routes.

À ce titre, Maurice Chalié est intervenu sur le chemin du Rat et le chemin du Mas de Jean Blanc, avec ses engins de chantier personnels au nom de la solidarité et afin d'alléger la facture communale dans ce domaine.

Les travaux de sécurisation seront réalisés dans les semaines à venir, lorsque les services compétents de la communauté de communes auront validé la partie technique du dispositif envisagé (diamètre des cables, système de fixation du câble sur les ancrages, etc.)

Par ailleurs, Madame Landes a alerté Madame la sous-préfète qui a fait remonter le problème en préfecture sur le fait que les falaises constituent un patrimoine national et non pas uniquement le patrimoine de Saint Sulpice. En effet, on voit facilement que le problème des falaises dépasse largement les compétences et les moyens financiers de notre commune et même du Grand Figeac : St Sulpice n'est pas le seul village où il y a des falaises.

À l'heure actuelle, une demande a été faite auprès du Cerema qui possède une certaine expertise, et nous sommes en attente de leur avis.

C'est donc un problème qui a été pris avec beaucoup d'attention par l'ensemble des administrations et qui donnera lieu à des communications et à un travail de suivi dans les prochaines semaines.

6/ Rapport d'expertise du bien sans maître

En parallèle au travail sur les falaises, celui sur le bien sans maître a été initié. Un courrier recommandé a été envoyé au dernier propriétaire connu : il est revenu sans avoir été retiré.

En même temps, un signalement a été fait au tribunal qui a dépêché un expert afin d'évaluer la solidité de l'édifice.

Le 20 août, Monsieur Volpatti, expert près la cour administrative d'appel de Toulouse, s'est rendu sur les lieux, suite à sa nomination par un juge.

Étaient présents : Claudine Landes, Thibault Lafon, Eddy David, Maurice Chalié, Monique Delfour et Séverine Velien.

Sans surprise, il a conclu à un risque d'effondrement, ce qui va amener Mme le Maire à prendre un arrêté de mise en sécurité sur cette partie, tout en continuant de mener la procédure afin de pouvoir entrer en possession de ce bien.

Le mur jouxtant ce bien et appartenant à Monique Delfour devra faire l'objet d'une consolidation car son effondrement entraînerait la chute du bâtiment voisin.

Ce bien et le terrain communal jouxtant le bien sans maître seront englobés dans le périmètre de sécurisation.

7/ Création d'un poste en catégorie B

Lecture est faite d'un document émanant du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot. Il apparaît que Laurence Mourgues pourrait prétendre à un poste de catégorie B par promotion interne, suite au décret de valorisation du métier des secrétaires de mairie.

Nous sommes bien évidemment très favorables à ce que notre secrétaire puisse passer d'un poste de catégorie C à B avec les avantages qui s'y rapportent. Pour l'instant, Laurence a posé sa candidature et nous attendons le résultat du comité social et technique

Vote : 9 pour

8/ Dotation aménités rurales

Une circulaire émanant de la Préfète du Lot en date du 29 juillet 2024 est lu. Il est ainsi précisé que pour 2024, la commune a obtenu 7000 € au titre des « Aménités rurales ». Cette dotation est destinée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée, pour nous : Natura 2000. Le conseil municipal est interrogé sur l'utilisation de cette dotation notamment s'ils souhaitent cumuler cette somme sur plusieurs années pour pouvoir réaliser un projet plus important ou bien s'ils ont des idées pour l'utilisation à bon escient de cette somme dès cette année.

Les conseillers décident que ce point devra à nouveau être porté à l'ordre du jour de la prochaine afin d'avoir le temps de réfléchir à des propositions.

9/ Subventions aux associations

Lors de la commission finances qui s'est réunie la semaine dernière, les conseillers présents ont souhaité aider une association s'intitulant L'outil en main du pays de Figeac ainsi que l'association Olterra à hauteur de 50 € chacune. De plus, Christian Larnaudie, président de l'AFP, a sollicité une subvention d'un montant de 150 € afin de pouvoir ouvrir un compte bancaire et à prendre une assurance pour l'association en attendant de commencer à percevoir des aides et des subventions.

A. Plenacoste, vice-président de l'association a quitté la salle avant discussion concernant cette dernière demande.

Il est donc décidé d'aider à hauteur de 50 euros l'Outil en main et Olterra et à hauteur de 150€ à l'AFP de Saint Sulpice.

Vote : 9 pour les 2 premières subventions et 8 pour l'AFP.

10/ Questions diverses

- plan communal de sauvegarde : il existe déjà, mais doit être remis à jour. Il est donc demandé des volontaires parmi les conseillers. Monique Delfour a proposé son aide. Alain Plenacoste accepte également de s'en charger.

- Adressage : les devis sont demandés. Gérard Lohézic se rendra en mairie jeudi 19/09 pour finaliser la mise en ligne avec Laurence, ce qui permettra aux services de sécurité et aux GPS de pouvoir être renseignés.

- Mme Landes a été contactée hier par un service de l'armée de terre. Il y aura des manœuvres le week-end du 18/19/20 octobre. Elle est en attente de précisions.
- Maurice Chalié a proposé que le couderc pour le Mas de Grivois soit effectué par des volontaires
- Défibillateur : Didier Simon propose de prendre en charge l'achat d'un nouvel équipement à hauteur de 1500 euros
- il est nécessaire de faire intervenir les agents du GF pour le nettoyage du cimetière, des rues et de place de l'église ainsi que pour la taille des platanes.
- le prochain conseil est fixé au 16 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h26.